

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°01-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 27 JANVIER A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 19 janvier 2026

Affichage Mairie : Mercredi 21 janvier 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie M. PERRIER Guy, Mme BARBET Janique, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme TOURNIER Béatrice, Mme EYRIGNOUX Rachel

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, Mme LAPALUD Sylvie excusée donne pouvoir à M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean-Nicolas donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2025 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal annexé à la présente,

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le lundi 19 janvier 2026 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte tenu de l'absence d'observation ;

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.

- A BIEN NOTE la publication du présent procès-verbal dans la semaine qui suit le conseil municipal

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET

Le Maire,
Alain THIVILLIER

